

## ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2024

---

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES  
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CE18

présenté par

Mme Batho, Mme Chatelain, Mme Laernoës, M. Fournier, M. Tavernier et M. Biteau

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Ces programmes ne s'appliquent pas à moins d'une distance de 250 mètres des zones attenantes aux bâtiments habités ou régulièrement occupés ainsi qu'aux parties non bâties à usage d'agrément ou à usage professionnel contiguës à ces bâtiments. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli prenant en compte la protection des riverains.